

Compte-Rendu de la CAP locale du 11 juin 2004

Cette Commission Administrative Paritaire (CAP) était relative aux promotions au titre de l'année 2004 dans les grades :

- d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe,
- d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe

Elle doit faire des propositions à la CAP nationale, cette dernière décidant des promotions définitives (elle aura lieu, normalement, fin novembre 2004).

1 - Dans la **promotion au grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, 29 personnes** sont susceptibles statutairement d'être proposées dans notre département.

En **2003**, il y a eu 720 postes de promotion dont **4 en Tarn et Garonne**. Nous ne connaissons pas encore le nombre attribué pour cette année.

Nos critères étant l'âge et l'ancienneté (dans le corps et dans le grade), nous avons proposé une liste de 13 personnes.

Nous avons repris le reste de la liste de l'année précédente : 5 personnes (sur laquelle il y a eu **accord entre l'administration et les représentantes du personnel**) et avons rajouté des noms correspondant à nos critères.

Après discussion et négociations avec l'administration, une liste de 10 noms a été retenue, recueillant un vote unanime des membres de la CAP.

2 - Pour la **promotion au grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe, 29 personnes** étaient statutairement proposables.

Comme pour les AAP2, nous ne savons pas combien de postes seront ouverts à la promotion. En **2003**, il y avait eu 598 postes dont **4 en Tarn et Garonne**.

En retenant les mêmes critères de sélection que pour les AAP 2 (âge et ancienneté), nous avons proposé une liste de 10 noms.

Nous sommes enfin parvenues, cette année, à trouver un accord avec l'administration. C'est une liste de 10 noms qui a été retenue et a obtenu un vote unanime des membres de la CAP.

Pour votre information, sachez que cette CAP locale relative aux promotions n'a lieu qu'une fois par an. D'autres réunions ont lieu pour traiter régulièrement et généralement des mutations (internes et externes) et des réclamations (notation, ...).

Les élues CFDT ont fait une déclaration préalable jointe à ce compte rendu.

*
**

Vous pourrez trouver auprès de :

Régine Atlan, Bureau Définition des Politiques et Etudes Générales - poste 24-91

Martine Montagnac, Bureau de la Comptabilité - poste 23-94

Joëlle Couderc, Bureau du Logement - poste 24-67

Marie-José Mollejo, Bureau des Constructions Publiques - poste 24-27

Nadine Raynal, Bureau de l'Application du Droit des Sols – poste 24-99

Sylvie Bernadou, Subdivision de Moissac – Tél. 05.63.04.87.67

des renseignements complémentaires.